

18 janvier 2014

Diocèses de Chambéry-Maurienne-Tarentaise  
Mgr Philippe BALLOT

Archidiocèse de Ouagadougou  
Mgr Philippe OUEDRAOGO



**VADE-MECUM  
POUR UNE COOPERATION  
ENTRE L'ARCHIDIOCESE DE OUAGADOUGOU  
ET LES DIOCESES DE SAVOIE**

**1. Les fondements de la coopération entre Eglises-sœurs.**

**1.1. Tous les fidèles sont membres du Christ vivant.**

« Comme membres du Christ vivant, auquel ils ont été incorporés et configurés par le baptême ainsi que par la confirmation et l'Eucharistie, tous les fidèles sont tenus de coopérer à l'expansion et au développement de son Corps, pour l'amener le plus vite possible à sa plénitude (Ep 4, 13) » (Ad gentes, 36).

**1.2. Chaque Eglise porte la sollicitude de toutes les autres.**

« Tous les évêques, en tant que membres du corps épiscopal qui succède au collège des Apôtres, ont été consacrés non seulement pour un diocèse déterminé, mais pour le salut du monde entier. Le commandement du Christ de prêcher l'Evangile à toute créature (Mc 16, 15) les atteint en premier lieu et directement, en union avec Pierre et sous l'autorité de Pierre. De là naît cette communion et coopération entre Eglises aujourd'hui si nécessaire pour continuer l'œuvre de l'évangélisation. En vertu de cette communion, chacune des Eglises porte la sollicitude de toutes les autres ; les Eglises se font connaître réciproquement leurs propres besoins ; elles se communiquent mutuellement leurs biens, puisque l'extension du Corps du Christ est la charge du collège épiscopal tout entier » (Ad gentes, 38).

**1.3. Partage des expériences entre les Eglises particulières.**

« Plus une Eglise particulière est attachée par des liens solides de communion à l'Eglise universelle – dans la charité et la loyauté, dans l'ouverture au Magistère de Pierre, dans l'unité de la 'Lex orandi' qui est aussi 'Lex credendi', dans le souci de l'unité avec toutes les autres Eglises qui composent l'universalité – plus cette Eglise sera capable de traduire le trésor de la foi dans la légitime variété des expressions de la profession de foi, de la prière et du culte, de la vie et du comportement chrétiens, du rayonnement du peuple dans lequel elle s'insère. Plus aussi elle sera vraiment évangélisatrice, c'est-à-dire capable de puiser dans le patrimoine universel pour en faire profiter son peuple comme de communiquer à l'Eglise universelle l'expérience et la vie de ce peuple, au bénéfice de tous » (Paul VI Evangelium nutiandi, 64).

**1.4. Stimuler et entretenir chez les fidèles le zèle et la ferveur missionnaires.**

« Dans leur charge pastorale, les prêtres stimuleront et entretiendront parmi les fidèles le zèle pour l'évangélisation du monde, en les instruisant par la catéchèse et la prédication de la charge qu'a l'Eglise d'annoncer le Christ aux nations ; en enseignant aux familles chrétiennes la nécessité et l'honneur de cultiver des vocations missionnaires parmi leurs propres fils et filles ; en encourageant chez les jeunes des écoles et des associations catholiques la ferveur missionnaire, en sorte que de futurs prédicateurs de l'Evangile sortent de ce milieu. Ils doivent apprendre aux fidèles à prier pour les missions ; ne pas rougir de leur demander des aumônes pour les missions, se faisant comme des mendiants pour le Christ et le salut des âmes » (Ad gentes, 39)

### **1.5. Se rencontrer pour mieux se connaître est le fondement d'une véritable fraternité.**

« La coopération missionnaire, c'est d'abord l'ouverture des peuples les uns aux autres, c'est l'effort fait par chacun pour aller chez l'autre, afin de mieux le connaître pour que maintenant on puisse vivre cette fraternité-là que nous vivons grâce au baptême que nous avons tous reçu... » (Mgr Jean-Marie Untaani Compaoré, 12 janvier 2008, Ouagadougou).

## **2. Les enjeux pastoraux de la coopération entre Eglises-sœurs.**

### **2.1. Objectif : faire route ensemble.**

Ce présent vade-mecum a pour objectif principal d'amener les deux Eglises-sœurs à faire route ensemble, se soutenir mutuellement, partager les expériences pastorales, susciter et raffermir l'élan missionnaire de part et d'autre.

### **2.2. Des liens enracinés dans l'histoire de l'Eglise universelle.**

Les rencontres entre les Eglises-sœurs ont permis aux fidèles catholiques de Savoie de redécouvrir leur histoire missionnaire : depuis plusieurs siècles, des fils et filles savoyards ont eu à cœur d'aller porter la Bonne Nouvelle à toutes les Nations. En 2012, des sœurs de Saint Joseph de Chambéry de différents pays du monde ont marché sur les pas de leurs ancêtres en Maurienne et en Tarentaise.

Les fils et filles de l'Eglise Famille de Dieu à Ouagadougou ont une grande affection pour un savoyard du diocèse de Chambéry, devenu leur ancêtre dans la foi, et expriment leur joie de vivre les pèlerinages en Savoie comme un retour sur les terres qui ont vu naître celui qui est à l'origine de leur foi en Dieu. C'est ce qui s'est passé en 1975, avec le pèlerinage en Chautagne de Mgr Jean Marie Compaoré alors évêque auxiliaire de Ouagadougou.

### **2.3. Des rencontres de connaissance entre Eglises-sœurs.**

Les rencontres vécues à Ouagadougou et en Savoie ont créé des liens fraternels entre les fils et filles des deux Eglises-sœurs : le père Pierre Viale, vicaire général, a conduit la délégation savoyarde aux célébrations marquant le centenaire de l'évangélisation au Burkina Faso en 2001 ; Mgr Laurent Ulrich est allé en visitation à Ouagadougou avec une vingtaine de savoyards en 2003 ; Mgr Jean-Marie Compaoré a honoré de sa présence l'ordination épiscopale de Mgr Philippe Ballot avec une délégation de Ouagadougou en 2009. Mgr Philippe Ballot est allé à la rencontre de Mgr Philippe Ouédraogo à Ouagadougou en 2010. A l'occasion du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'ordination épiscopale de Mgr Thévenoud en mai 2012, Mgr Philippe Ouédraogo, à la tête d'une délégation de l'Eglise Famille de Dieu, a célébré une messe d'action de grâce à la Cathédrale de Chambéry (c'est pendant qu'il participait à ces festivités que Mgr Léopold a été nommé évêque auxiliaire de Ouagadougou); enfin, des visitations organisées par la Coopération missionnaire ont permis à des savoyards d'aller à la rencontre des communautés chrétiennes à Ouagadougou.

### **2.4. L'expérience de l'accueil des prêtres « fidei donum ».**

Avec l'accueil des prêtres « fidei donum » de l'Archidiocèse de Ouagadougou dans les Diocèses de Savoie, c'est deux Eglises-sœurs qui vivent un véritable échange d'expériences nourries par la joie de croire et l'enthousiasme de communiquer notre foi (cf. la lettre apostolique pour l'année de la foi du pape Benoît XVI « Porta Fidei »). La présence des prêtres de l'Archidiocèse de Ouagadougou pendant l'été en Savoie renforce l'idée que cette forme d'échange non seulement enrichit l'Eglise de destination mais également l'Eglise d'origine. Dans l'esprit des rencontres entre Eglises-sœurs, ce ne sont pas seulement les prêtres, mais les religieuses et les laïcs qui sont amenés à vivre ensemble la mission. Tous ensemble, nous nous trouvons en « état de mission ».

### **3. Des orientations pour la coopération entre les deux Eglises-sœurs :**

#### **3.1 Envoi et accueil des prêtres « fidei donum » de Ouagadougou.**

##### **3.1.1. Pour la pastorale et pour les études.**

La rencontre de mai 2012 entre Mgr Philippe Ballot et Mgr Philippe Ouédraogo a permis de rendre grâce pour les liens spirituels et pastoraux vécus entre les deux Eglises-sœurs, enracinés dans la paternité de Mgr Thévenoud. Il y a entente entre les deux archevêques pour que dans une perspective durable, soient envoyés dans les diocèses de Savoie :

- deux prêtres « fidei donum » de l'Archidiocèse de Ouagadougou pour la pastorale paroissiale,
- et deux autres prêtres pour les études, selon les besoins de l'Archidiocèse de Ouagadougou.

Les prêtres « fidei donum » seront amenés à prendre en charge les paroisses de Chautagne et de l'Albanais (le pays de Mgr Thévenoud).

##### **3.1.2. Durée de la mission.**

En accord avec les prêtres en pastorale, les Evêques signeront une convention pour une période de trois ans renouvelable. Les prêtres étudiants auront une convention correspondant à la durée de leurs études, le point étant fait régulièrement entre les vicaires généraux.

##### **3.1.3. Conditions avant l'envoi.**

Chaque Eglise participe à la mission de l'autre et de l'Eglise universelle selon ses moyens et toutes vivront la mission dans un mutuel respect des réalités sociales, économiques et politiques. Pour ceux qui partent et ceux qui les envoient, il est nécessaire de faire un sérieux discernement vocationnel missionnaire, une préparation culturelle et sociale pour s'insérer adéquatement dans le pays de destination, une formation doctrinale et pastorale avant leur départ, ainsi que la garantie d'être insérés dans le presbyterium de l'Eglise de Savoie et d'être bien intégrés dans les paroisses d'accueil.

##### **3.1.4. Conditions avant l'accueil.**

L'Eglise de Savoie travaillera à accueillir les prêtres « fidei donum » comme un don de Dieu, comme des personnes qui portent la Bonne Nouvelle de l'Evangile et se disposent à servir la communauté chrétienne dont on les charge, sans négliger la nécessaire couverture juridique, civile et ecclésiastique. Cela demande une attention particulière non seulement, du presbyterium pour leur donner la parole et la place et des communautés de destination pour un accueil formel soigné et chaleureux, mais aussi de tous pour se garder de les accueillir dans une perspective utilitaire. Un bon accueil suppose aussi l'acceptation du regard qu'ils peuvent porter sur la façon de vivre la mission dans la société française. Une équipe paroissiale d'accueil et d'accompagnement, en lien avec la Coopération missionnaire est utile. Il est important de veiller à une préparation des communautés de destination, en lien avec la Coopération missionnaire, l'EAP, le conseil pastoral et le conseil économique de la paroisse d'accueil. C'est dans la mesure où ils seront bien accueillis dans les communautés de destination qu'ils pourront, en retour, bénéficier de l'expérience de l'histoire chrétienne de la France et de l'apport des réflexions et des formations de l'Eglise de Savoie.

#### **3.2. Envoi et accueil des prêtres « fidei donum » de la Savoie.**

Il est entendu que l'accueil des prêtres « fidei donum » n'est pas à sens unique. Nous avons à étudier la possibilité pour des prêtres de Savoie de vivre des temps ponctuels de service pastoral et de vie fraternelle au Burkina Faso. (Ex. le Père Jean-François Chiron a déjà donné deux temps de formation à des prêtres du diocèse de Ouagadougou).

#### **3.3. Accueil des prêtres de l'Archidiocèse de Ouagadougou pendant l'été.**

L'accueil de prêtres pendant l'été se vit en accord avec le cadre d'échange entre les deux Eglises-sœurs. Il s'agit de vivre une expérience pastorale dans nos diocèses de Savoie, de permettre de conforter les liens

fraternels qui unissent nos Eglises diocésaines, et bien sûr de rendre un service pastoral. Une charte définit les modalités d'accueil (cf. charte en annexe) et mentionne en particulier la prise en charge par le diocèse d'accueil du billet d'avion et la remise d'un mois d'offrandes de messes au retour dans le diocèse d'origine.

## **4. Des rencontres entre Eglises-sœurs.**

### **4.1. Des visites**

#### **4.1.1. Visitations officielles**

Ce ne sont pas seulement les prêtres, mais les religieuses et les laïcs qui sont amenés à vivre ensemble la mission : des « visites » sont vécues depuis quelques années, de part et d'autre. Des visites officielles diocésaines peuvent être organisées, une année en Savoie et une année au Burkina. Elles prennent place dans l'ensemble de nos relations et sont décidées par un accord entre les deux vicaires généraux.

#### **4.1.2. Autres formes de visites**

Des visites peuvent se vivre aussi entre des paroisses, entre des services, entre des groupes de fidèles des Eglises-sœurs... mais dans le même esprit d'échange et de rencontre entre Eglises-sœurs, en accord avec les vicaires généraux, et sous le regard de la coopération missionnaire.

### **4.2. Des partenariats entre services diocésains**

#### **4.2.1. Formation permanente**

Des prêtres de l'une ou l'autre Eglise-sœur, ainsi que des responsables diocésains peuvent intervenir pour des formations, des recollections...

#### **4.2.2. Solidarité et charité**

Une convention de partenariat a été établie entre le Secours Catholique de Savoie et l'OCADES de l'Archidiocèse de Ouagadougou.

#### **4.2.3. Collaboration entre Radio et service de communication**

Des collaborations existent entre Radio Ave Maria et RCF Savoie.

#### **4.2.4. Service des Pèlerinage :**

Il s'agira d'accueillir d'une part, des fidèles de Ouagadougou comme pèlerins en Savoie, ou à l'occasion du pèlerinage de l'Eglise de Savoie à Lourdes, et d'autre part, des pèlerins savoyards à Yagma.

#### **4.2.5. Pastorale de santé**

L'aide d'un médecin de Savoie est souhaité par l'Archidiocèse de Ouagadougou pour l'hôpital Paul VI.

#### **4.2.6. Pastorale des jeunes**

Les JMJ sont l'occasion de vivre ensemble en pastorale des jeunes, de recevoir en Savoie des jeunes burkinabés.

#### **4.2.7. Enseignement catholique et aumônerie scolaire**

Dans le cadre de l'Enseignement catholique des rencontres et des collaborations ont lieu (Ecole Lamartine-Collège Notre Dame de l'Annonciation, Collège Saint François-Petit Séminaire de Pabré,...)

### **4.3. Un Comité Chambéry-Ouagadougou**

Une équipe de chambériens peut aider à la mise en œuvre concrète de ces relations fraternelles. Des personnes et des familles qui connaissent des diocésains de Ouagadougou se rendent disponibles pour l'accueil en Savoie et les moments forts de la vie des relations entre nos Eglises-sœurs.

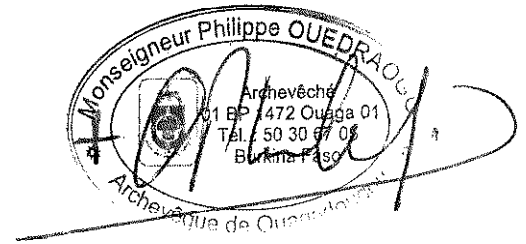
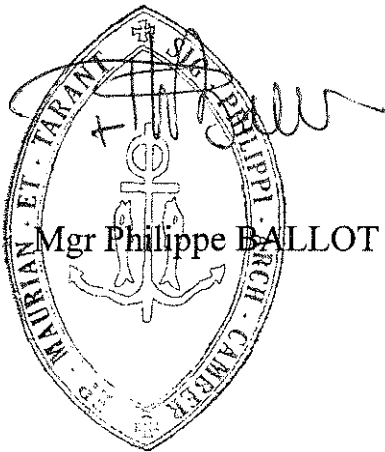
## 5. Suivi et réalisation

### 5.1 : Les vicaires généraux

Ils sont les référents pour la mise en œuvre de ce Vade-mecum.

## 6. Ce vade-mecum est revu quand cela est nécessaire

Etabli en deux exemplaires le 18 janvier 2014



Cathédrale de Chambéry le 6 mai 2012